

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 007-342/12/BC

■ Attribution d'une subvention au Club de la Croisière Marseille-Provence et approbation d'une convention

DPEATSV 12/8156/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La réparation maintenance de yachts est sur la région PACA et notamment sur le département des Bouches du Rhône et encore plus précisément sur le Territoire de Marseille Provence Métropole une filière économique de tout premier plan.

Les deux chantiers marseillais comme ceux de la Ciotat y catalysent les acteurs du secteur et notamment bon nombre de sous traitants. Le territoire Communautaire est, avec toutes ces installations, toutes ces entreprises, le premier site de réparation maintenance de yachts au monde, et avait donc une légitimité évidente pour accueillir la 1^{ère} convention d'affaires la convention d'affaires des professionnels de la réparation et de la maintenance de la grande plaisance : SYRREN (SuperYacht Repair and REfit Networking).

C'est cette argumentation qui a été utilisée par le Club de la Croisière Marseille-Provence qui portait le projet de candidature pour l'organisation de Seatrade Med 2012 : impliquer dans cette édition de Seatrade Med le tissu industriel qui est constitué des chantiers, des sous-traitants et des sociétés de services dédiés aux yachts.

En 2011, les PRIDES Pôle Mer PACA et Riviera Yachting Network ont co-organisé en partenariat avec Europe Entreprises Network, la première édition de la convention d'affaires SYRREN dédiée à la réparation et maintenance de la grande plaisance.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a soutenu cette convention d'affaires en octroyant une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 40.000 euros à Riviera Yachting Network l'un des co-organisateur.

SYRREN 2011 était un test, un galop d'essai permettant sa meilleure intégration à Seatrade Med 2012, puis sa nouvelle édition en 2013 pour être pérennisé.

Cette année SYRREN a été une première à bien des titres : première de ce genre à Marseille, mais sans doute une première en Europe voire même au niveau mondial.

Il s'agissait en effet de réunir les professionnels de ce marché de niche au travers de rendez-vous d'affaires qu'ils avaient préalablement sélectionnés et de faire découvrir sur la journée suivante, à ceux qui le souhaitaient « l'outil technique diversifié » dédié à la réparation maintenance de yachts dont jouit la Région.

Organisée les 24 et 25 novembre 2011 au Fort Gantaume à Marseille, cette première édition a rassemblé près de 200 personnes représentant 116 entreprises différentes sur les 172 qui avaient validé leur profil en amont. Dix pays étaient représentés : Belgique, Royaume Uni, France, Espagne, Italie, Malte, Grèce, Turquie, Tunisie, Monaco.

656 rendez-vous avaient été sollicités sur le site internet www.syrren.com entièrement mis à disposition et géré par Méditerranée Technologies membre du réseau Europe Entreprises Network. Finalement, 405 rendez-vous d'une demi-heure ont pu se dérouler.

SYRREN 2011 a enregistré un réel succès.

En 2012 SYRREN sera organisée au sein du Seatrade Med 2012, salon de la Croisière et des Superyachts dont, localement, l'accueil est coordonné par le Club de la Croisière Marseille-Provence qui a porté la candidature de Marseille Provence.

Le Seatrade Med se déroulera les 27, 28 et 29 novembre 2012. Salon mondial de filière croisière dans le Sud de l'Europe, ce salon méditerranéen existe depuis 1996 et est destiné aux décideurs de la Croisière. Il s'est toujours tenu en Italie jusqu'en 2010, année où il s'est déroulé à Cannes. Il est une opportunité unique pour valoriser le territoire dans ses dimensions : industrielle, touristique et portuaire.

Le Seatrade Med 2012 inclut :

- Une convention d'affaires Grande Plaisance SYRREN
- Top Cruise 2012 (dont la visite des navires en escale)

Les objectifs du Seatrade Med 2012 sont de réunir :

- 3800 visiteurs (compagnies de croisières, fournisseurs et prestataires)
- et 180 exposants (ports, destinations, équipementiers ...).

A ce salon s'intégrera la tenue la 2^{ème} édition du SYRREN, Convention d'affaires grande plaisance dédiée au refit et à la réparation maintenance de grands yachts en Méditerranée.

L'accueil du Seatrade Med à Marseille en 2012 constitue un évènement majeur pour Marseille Provence.

Les objectifs de SYRREN 2012 est d'organiser plus de 500 rendez-vous d'affaires et d'accueillir 150 entreprises différentes.

La Convention d'Affaires SYRREN tiendra une place très importante au sein d'un pavillon « International Superyacht Pavillon » coordonné par Seatrade Organisation et bénéficiera ainsi de toute la communication internationale conduite pour promouvoir ce salon.

Le budget prévisionnel global pour le Salon Seatrade Med 2012 (incluant la convention d'affaires Grande Plaisance SYRREN et le Top Cruise 2012) s'élève à 825.500 euros.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

DEPENSES HT	Budget Prévisionnel HT
PARC CHANOT	
Location et aménagement Parc Chanot (dont location et aménagement de Top Cruise)	165.000 euros
Location et aménagement SYRREN	28.200 euros
Réceptif, repas et boissons SYRREN dont dîner VIP	6.400 euros
900 déjeuners délégués Seatrade Med	25.000 euros
Palais du Pharo Welcome réception (800 pers) Seatrade Med	
Location de salle ...	15.000 euros
Transferts, accueil	15.000 euros
Décoration	10.000 euros
Animation	20.000 euros
Cocktail dînatoire (base 800 pers)	35.000 euros
MPCT Soirée Gala (800 pers.) Seatrade Med	
Location salle et prestations	20.000 euros
Transferts, accueil	15.000 euros
Décoration	15.000 euros
Animation	31.500 euros
Cocktail dînatoire	80.000 euros
Prestations spécifiques et ou transversales (Top Cruise, Seatrade Med, SYRREN)	
Accueil, communication, relations publiques Seatrade Med	20.000 euros
90 nuitées	18.000 euros
Organisation et communication et RP Top Cruise	48.000 euros
Organisation et communication Convention SYRREN	39.400 euros
Relations publiques SYRREN	36.000 euros
Organisation – Logistique – Salaires Seatrade	128.000 euros
Assurance 1%	10.000 euros
Divers	13.000 euros
Imprévus	32.000 euros
TOTAL DES DEPENSES	825.500 euros

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

RECETTES HT	Budget Prévisionnel HT
Demandes auprès des collectivités locales	
Ville de Marseille	120.000 euros
CCI Marseille Provence	120.000 euros
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	60.000 euros
Conseil Régional	110.000 euros
Grand Port Maritime de Marseille	60.000 euros
Conseil Général 13	100.000 euros
Sous total 1	570.000 €
Autres Partenaires et Sponsors privés	
Autres communes, aéroport, EPAEM , MP 2013 ... Compagnies de croisières, Terminal Croisière, pilotage, lamanage, hôtels, entreprises	
MPCT	13.500 euros
ACCOR	12.500 euros
EPAEM	8.000 euros
CIVP (Cté interprofessionnel des Vins de Provence)	12.500 euros
Syndicat des Pilotes	6.000 euros
Sté coopérative du Lamanage	5.000 euros
Air France	5.000 euros
Café Henri Blanc	5.000 euros
Sous total 2	67.500 euros
Autres soutiens	
Aéroport Marseille Provence	12.500 euros
COSTA	12.500 euros
MP2013	5.000 euros
MSC	5.000 euros
RCCL	5.000 euros
Réparation Navale (STX, CNM)	5.000 euros
Ports Méditerranéen (Ajaccio, Bastia, Nice)	5.000 euros
Compagnie du Ponant	5.000 euros
Agences réceptives	5.000 euros
Sous total 3	60.000 euros
TOTAL 1+2+3	697.500 euros
Fonds association Ass. Club de la Croisière Marseille Provence	128.000 euros
Sous total 4	128.000 euros
TOTAL DES RECETTES	825.500 euros

Le budget prévisionnel global consacré au SYRREN s'élève à 110.000 euros HT.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Location et aménagement des espaces de la Convention	28.200 euros
- Réceptifs, repas et boissons	6.400 euros
- Organisation – communication – marketing	39.400 euros
- Prestations relations publiques	36.000 euros
TOTAL	110.000 euros

Les recettes se répartissent :

Partenaires institutionnels :

- Région PACA	40.000 euros
- MPM	40.000 euros
- CG13	10.000 euros
- CCI MP	5.000 euros
- Ville de Marseille	5.000 euros
Sous-total	100.000 euros

Partenariat : ENN (valorisation industrie)	10.000 euros
TOTAL	110.000 euros

Dans un souci de simplification des démarches, de transparence et de valorisation des différentes collectivités, le Pôle Mer PACA et Riviera Yachting Network ont confié, de manière exceptionnelle, au Club de la Croisière Marseille-Provence la mission de solliciter et recueillir les subventions liées à l'organisation du SYRREN 2012.

Ainsi, le Club de la Croisière Marseille-Provence a la qualité de gestionnaire des subventions.

Pour les éditions suivantes, à partir de 2013, le Pôle Mer PACA et Riviera Yachting Network porteront à nouveau directement les demandes de subventions pour l'organisation du SYRREN.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2012, au financement à hauteur de 60.000 euros, ventilé de la façon suivante :

- 20.000 euros pour le Salon Seatrade Med 2012,
- 40.000 euros pour la convention d'affaires SYRREN 2012.

Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la convention d'affaire grande plaisance SYRREN, dans le sillage du Seatrade Med 2012, organisée par l'association le Club de la Croisière Marseille-Provence, apporte une solution satisfaisante aux besoins de structuration et de dynamisme de l'industrie de la réparation de la moyenne plaisance locale en complémentarité aux projets de plates-formes de réparation et de maintenance accompagnées par MPM,
- Que le salon Seatrade donnera une impulsion indéniable au secteur de la croisière pour le territoire de MPM,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60.000 euros au Club de la Croisière Marseille-Provence ainsi répartie :

- 20.000 euros dédiés au Salon Seatrade Med 2012
- 40.000 euros dédiés au SYRREN 2012

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Club de la Croisière Marseille-Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI